

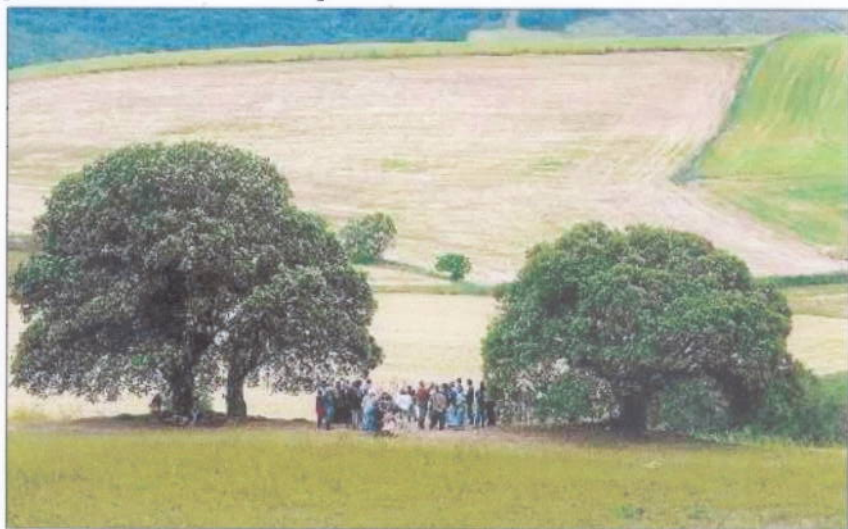
## Montlaur

# Désormais, il y a cinq arbres remarquables dans la commune

Et de cinq ! Après le poirier du Py, le peuplier noir de la Boriette, trois chênes verts ont intégré la liste des deux cents spécimens que comprend l'inventaire des arbres remarquables créé en 2008 par le parc naturel régional des Grands Causses.

Jérôme Bussière, chargé de ce domaine au parc, explique que les critères d'acceptation sont nombreux et variés. La taille bien sûr, mais aussi la hauteur ou la circonférence du tronc sont des éléments déterminants. Les formes inhabituelles (troncs doubles ou tortueux), la rareté de l'essence (pin d'Alep) sont aussi pris en compte. De même que l'âge lorsqu'il est connu, comme pour les tilleuls de Sully qui datent du XVII<sup>e</sup> siècle ou les arbres de la Révolution.

La situation géographique qui permet à l'arbre de constituer un repère pour le voyageur est aussi acceptée comme critère remarquable. Cet inventaire



■ Les trois yeuses ont été célébrées par les habitants de Briols.

participatif (visible à l'adresse internet: [aveyron-environnement.com](http://aveyron-environnement.com), rubrique inventaire) intègre des signalements plus personnels ou familiaux, comme cet arbre planté de clous servant à dépecer des lapins ainsi que d'autres servant de refuge à la biodiversité.

Les trois chênes verts nouvellement acceptés officiellement sont des vestiges d'un an-

cien bosquet. Arrimés fièrement sur une colline dans la parcelle de Nusse-Peyre, qui surplombe la route numéro 104 en direction de Camarès, les trois yeuses ont reçu dernièrement la visite des habitants de Briols venus boire un apéritif sous leur frondaison, afin de les célébrer et de fêter leur inscription à ce judicieux et précieux inventaire.

Correspondant ML : 06 33 44 80 03